Cinquante troisième année. - N° 146 A Mercredi 31 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 53

07 – ARDÈCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

Ventes et cessions

351 543 848 RCS Aubenas.
TEYSSIER SALAISONS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2600000.00 EUR.
Adresse : Claviere, 07320 Saint-Agrève.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : JEAN STALAVEN Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 13 Rue de Brest 22120 HILLION Capital : 14 776 452 EUR (suite à la réduction de capital constatée par l'associé unique le 10/07/2019 portant le capital de 36 941 130 EUR à 14 776 452 EUR) Numéro unique d'identification : 452 807 100 Lieu d'immatriculation : ST BRIEUC. Société absorbée : TEYSSIER SALAISONS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Lieu-dit Clavière 07320 ST AGREVE Capital : 2 600 000 EUR Numéro unique d'identification : 351 543 848 Lieu d'immatriculation : AUBENAS. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 13 943 850 EUR - passif de 3 563 724 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La parité d'échange, arrêté selon les méthodes définies dans le projet de traité de fusion, serait de 1 action de la société TEYSSIER SALAISONS contre 7 actions de la société JEAN STALAVEN. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société TEYSSIER SALAISONS, la société JEAN STALAVEN procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 3 640 000 EUR, par création de 910 000 actions d'une valeur nominale de 4 EUR chacune, entièrement libérées, directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée par application de la parité d'échange. La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société TEYSSIER SALAISONS et le montant de l'augmentation de capital, égale à 6 740 126 EUR constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société JEAN STALAVEN sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux. Date du projet commun de fusion : 11/07/2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société JEAN STALAVEN: 16/07/2019 (au greffe du tribunal de commerce de ST BRIEUC). Pour la société TEYSSIER SALAISONS: 16/07/2019 (au greffe du tribunal de commerce de AUBENAS)..